

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE  
2019**Actions GERPLAN (F)  
PROGRAMME 2019**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
GPL04317	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG</b> Actions de sensibilisation à l'environnement des scolaires et du grand public  Montant subventionnable : 44 950 € Taux : 27,1% Paiement unique	12 183 €
GPL04330	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN</b> Opération "Plantons le décor" Organisation d'une commande groupée d'arbustes  Montant subventionnable : 1 883 € Taux : 50% Paiement unique	942 €
GPL04324	<b>FEDERATION DES SYNDICATS DES APICULTEURS DU HT-RHIN</b> Suivi et entretien des 6 ruches du Département  Montant subventionnable : 3 000 € Paiement unique	3 000 €
GPL04319	<b>RIXHEIM</b> Organisation du festival Bio-diversité à RIXHEIM  Montant subventionnable : 8 823 € Taux : 50% Paiement unique	4 412 €
<b>Total</b>		<b>20 537 €</b>



DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU  
13 SEPTEMBRE 2019**Actions GERPLAN (E)  
PROGRAMME 2019**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL04322	<b>ASSOCIATION FONCIERE DE MERTZEN</b> Renaturation d'une vingtaine d'ares par plantation d'arbres et d'arbustes sur le ban communal Paiement unique (travaux)	1 622 €	40%	649 €
GPL04325	<b>BANTZENHEIM</b> Création d'un verger et plantation des haies Paiement unique (travaux)	10 411 €	40%	4 164 €
GPL04321	<b>DIETWILLER</b> Réalisation de panneaux pédagogiques à DIETWILLER Paiement unique (études)	4 509 €	40%	1 804 €
GPL04300	<b>FLAXLANDEN</b> Plantation d'une haie et d'arbres par les enfants de l'école primaire Paiement unique (travaux)	1 417 €	40%	567 €
GPL04327	<b>GAEC DU VERSANT DU SOLEIL HOHROD</b> Construction d'un bâtiment d'accueil du public à la ferme - GAEC VERSANT DU SOLEIL HOHROD Paiement unique (études)	30 000 €	40%	12 000 €
GPL04331	<b>ODEREN</b> Réalisation d'une table de lecture du paysage à ODEREN Paiement unique (études)	2 145 €	40%	858 €
GPL04326	<b>RANSPACH-LE-HAUT</b> Entretien et renaturation de saules têtards Paiement unique (travaux)	3 620 €	40%	1 448 €
GPL04318	<b>RIXHEIM</b> Réalisation de panneaux pédagogiques à RIXHEIM Paiement unique (études)	7 193 €	36,34%	2 614 €
GPL04316	<b>SIERENTZ</b> Plantation d'une haie fruitière sur la commune de Sierentz Paiement unique (travaux)	4 462 €	40%	1 785 €
GPL04332	<b>TAGOLSHEIM</b> Création d'un verger à Tagolsheim Paiement unique (travaux)	6 225 €	40%	2 490 €

GPL04320	<b>VOEGLINSHOFFEN</b> Réalisation d'un sentier pédagogique dans le vallon de la Bumatt  Montant du projet : 41 322,00 € Cofinancement : AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE LE LONGEAU : 11 660,00 € CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 8 957,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH VIGNOBLES CHATEAUX : 4 031,00 €  Paiement unique (études)	38 602 €	20%	7 720 €
GPL04328	<b>WIHR-AU-VAL</b> Plantation d'arbres et d'arbustes sur la place Sainte-Barbe à WIHR AU VAL Paiement unique (travaux)	1 624 €	40%	650 €
Total				36 749 €

## fonctionnement

Collectivité concernée	maître d'ouvrage	intitulé action	dossier progos	montant éligible	taux d'intervention CD68	montant subvention GERPLAN	imputation budgétaire
Mulhouse Alsace Agglomération	RIXHEIM	Organisation du festival Bio-diversité	F GPL04319	8 823 €	50%	4 412 €	programme C751 chapitre 65 fonction 738 nature 65734 prog 2147
CC Vallée de Kaysersberg	CC Vallée de Kaysersberg	Actions de sensibilisation du grand public et des scolaires à l'environnement	F GPL04317	44 950 €	27%	12 183 €	programme C751 chapitre 65 fonction 738 nature 65734 prog 2147
CC Vallée de Saint-Amarin	CC Vallée de Saint-Amarin	Organisation d'une commande groupée d'arbustes - Opération "Plantons le décor"	F GPL04330	1 883 €	50%	942 €	programme C751 chapitre 65 fonction 738 nature 65734 prog 2147
Département du Haut-Rhin	Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin	Entretien et suivi des 6 ruches du CD68	F GPL04324	-	-	3 000 €	programme C751 chapitre 65 fonction 738 nature 6574 prog 2147
						<b>total</b>	<b>20 537 €</b>

## investissement

Collectivité concernée	maître d'ouvrage	intitulé action	dossier progos	montant éligible	taux d'intervention CD68	montant subvention GERPLAN	imputation budgétaire
Mulhouse Alsace Agglomération	FLAXLANDEN	Plantation d'arbres et d'arbustes	I GPL04300	1 417 €	40%	567 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204142 prog 2142
	RIXHEIM	Réalisation de panneaux pédagogiques	I GPL04318	7 193 €	36%	2 614 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204141 prog 2142
	DIETWILLER	Réalisation de panneaux pédagogiques dans le cadre de la restauration écologique des gravières	I GPL04321	4 509 €	40%	1 804 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204141 prog 2142
	BANTZENHEIM	Création d'un verger et plantation d'une haie	I GPL04325	10 411 €	40%	4 164 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204142 prog 2142
Saint-Louis Agglomération	SIERENTZ	Plantation d'une haie fruitière	I GPL04316	4 462 €	40%	1 785 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204142 prog 2142
	RANSPACH-LE-HAUT	Restauration de saules têtards	I GPL04326	3 620 €	40%	1 448 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204142 prog 2142
CC Vallée de Munster	Gaec du Versant du Soleil à HOHROD	Intégration paysagère d'un bâtiment agricole	I GPL04327	30 000 €	40%	12 000 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 20421 prog 2142
	WIHR-AU-VAL	Plantation d'arbres et d'arbustes	I GPL04328	1 624 €	40%	650 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204142 prog 2142
CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	VOEGLINSHOFFEN	Réalisation d'un sentier pédagogique dans le vallon humide de la Bumatt	I GPL04320	38 602 €	20%	7 720 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204141 prog 2142
CC Vallée de Saint-Amarin	ODEREN	Réalisation d'une table de lecture du paysage	I GPL04331	2 145 €	40%	858 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204141 prog 2142
CC Sundgau	TAGOLSHEIM	Création d'un verger	I GPL04332	6 225 €	40%	2 490 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204142 prog 2142
CC Sud Alsace Largue	Association foncière de MERTZEN	Renaturation de parcelles par plantation d'arbres et d'arbustes	I GPL04322	1 622 €	40%	649 €	programme C251 chapitre 204 fonction 74 nature 204142 prog 2142
						<b>total</b>	<b>36 749 €</b>



**PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES  
TYPE D'OPÉRATION 0401A DU PDR ALSACE 2014-2020  
« INVESTISSEMENTS POUR LA MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE »**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°1303**

N° de dossier OSIRIS : **RALS040115DT0680009**  
Nom du bénéficiaire : **EARL HARTMANN-MEYBERGER**  
Libellé de l'opération : **Extension d'un bâtiment d'élevage pour vaches laitières et taurillons**

**VU :**

- la convention N°1303 d'attribution d'une aide de la Région Grand Est, du Conseil Départemental du Haut-Rhin et du FEADER au titre du TO 0401A du PDR Alsace 2014-2020, à l'**EARL HARTMANN-MEYBERGER**, signé le 04/12/2015 ;
- la délibération de la commission permanente du Conseil Régional Grand Est n°1242-15 du 13 novembre 2015 approuvant la convention n°1303 ;
- l'arrêté préfectoral du 29 mai 2018 portant délégation de signature à M. Thierry GINDRE, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin ;
- l'arrêté n° 2019 238-1 du 07 mai 2019 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires à M. Philippe SCHOTT – Chef du Service Agriculture et Développement Rural à la Direction Départementale des Territoires – pour la mise en œuvre de la politique agricole ;
- la délibération de la commission permanente du Conseil Régional Grand Est n°19 CP-1324 du 04 juin 2019 approuvant l'avenant n°1 à la convention n°1303 ;

**ET VU :**

- le courrier de l'EARL HARTMANN-MEYBERGER, daté du 07 février 2019, sollicitant une prorogation d'un an du délai de fin de travaux suite à un retard avec l'entreprise de couverture/charpente ;

**ENTRE**

Le Conseil Régional Grand Est, représenté par Monsieur le Président du Conseil Régional Grand Est,  
Le Conseil Départemental du Haut-Rhin, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental du haut-Rhin  
L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet du Département du Haut-Rhin,

D'une part,

Et

l'**EARL HARTMANN-MEYBERGER** ayant son siège d'exploitation à **CARSPACH** ci-après désigné « le bénéficiaire »

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**



## ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article suivant de la convention initiale visée ci-avant :  
article 2, calendrier de réalisation de l'opération

Délai d'achèvement des travaux

## ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2

Le délai d'achèvement des travaux est prorogé de 12 mois. Les travaux devront être réalisés pour le 04/12/2020. Le bénéficiaire devra adresser au guichet unique, le formulaire de demande du solde ainsi que les pièces justificatives nécessaires avant le 04/03/2021.

## ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention initiale visée ci-avant ne sont pas modifiées.

## ARTICLE 4 : LITIGES

Outre les recours gracieux auprès du Président du Conseil Régional Grand Est et hiérarchiques auprès du ministre chargé de l'agriculture qui peuvent s'exercer dans un délai de 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision ou en cas de recours gracieux ou hiérarchique à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

## ARTICLE 5 : EXECUTION

Le Président du Conseil Région Grand Est, Le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, le Préfet du Département du Haut-Rhin et le Directeur de l'Agence de Services et de Paiement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en deux exemplaires, le 20 juin 2019

Le bénéficiaire


(représentant(s) légal (aux) de la structure, de tous les associés dans le cas d'un GAEC)

Nom, Prénom,

MEYBERGER  
MARC

(cachet) EARL HARTMANN-MEYBERGER signature

2, rue du Général de Gaulle  
68130 CARSPACH  
Tél. 03 89 40 65 21  
Sté civile au cap. social 51.300 Euros  
RCS Mulhouse TI D 316 084 508



Le Président du Conseil régional Grand Est

le Préfet de Département et par délégation  
Le Chef du Service agriculture et développement rural

Philippe SCHOTT

La Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin